



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/SWA/1/EXTENSION I
28 octobre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 2000
24-28 et 31 janvier 2000, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PROLONGATION DU PREMIER CADRE DE COOPÉRATION
AVEC LE SWAZILAND

Note de l'Administrateur

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCP) avec le Swaziland a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997 pour la période allant de janvier 1997 à décembre 1999. Les priorités stratégiques et thématiques de ce premier CCP ont été le renforcement de la capacité nécessaire à une saine administration publique et la promotion de moyens de subsistance durables.

2. L'étude théorique et la mise au point du premier CCP ont été menées parallèlement à la définition de la stratégie de développement national (NDS) – qui est le plan à long terme du pays – et du programme de réformes économiques et sociales (ESRA I) – axé sur des mesures de réforme à court terme. Le programme ESRA I a été lancé en février 1997. Le projet définitif de stratégie de développement national a été achevé en septembre 1997. Ce sont ces deux éléments qui fondent le contenu du premier CCP. Le programme ESRA I s'est achevé en décembre 1998 et il est prévu une phase ultérieure, ESRA II, qui a été annoncée officiellement en août 1999. Le projet de stratégie de développement national a été lancé officiellement en août 1999, en même temps que le programme ESRA II qui a ouvert la voie à sa mise en oeuvre. La prolongation d'un an du CCP doit permettre une plus grande convergence du processus de programmation avec l'application de la stratégie de développement nationale et du programme ESRA. Les grands axes du premier CCP restent inchangés.

3. De plus, cette prolongation doit permettre d'harmoniser les cycles de programmation du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et, éventuellement, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à compter de janvier 2001. Le cycle de programmation du FNUAP en cours se poursuit jusqu'en 2002; toutefois, lors de l'examen à mi-parcours qui aura lieu en 2000,

on étudiera la possibilité de s'engager progressivement dans le cycle de programmation 2001-2005.

4. L'objectif général de développement est de réduire la pauvreté. Deux thèmes centraux ont été retenus, à savoir le renforcement de la capacité de favoriser une bonne gouvernance et la promotion de moyens de subsistance durables. Le programme relatif à la bonne gouvernance vise à doter le pays de la capacité requise pour une conduite rationnelle du processus de transition politique et pour une gestion stratégique du développement socioéconomique, tout en favorisant une interaction effective et transparente des systèmes traditionnels et modernes de gouvernance. Il met l'accent en particulier sur le renforcement du pouvoir d'action de la société civile. Le programme relatif aux modes de subsistance durables a été conçu en tenant compte de la stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée par le pays, qui vise à créer un environnement permettant aux groupes sociaux défavorisés, notamment les femmes, les pauvres des zones rurales, les handicapés et les personnes vivant avec le VIH ou sidéennes, de bénéficier d'un éventail élargi de possibilités de gagner leur vie de façon durable. Ce programme prévoit la création de petites entreprises et de microentreprises, ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources naturelles ainsi que de la gestion et de la planification préalable des opérations en cas de catastrophe.

5. Compte tenu de tous ces éléments, l'Administrateur souhaite informer le Conseil d'administration qu'il a approuvé la prolongation du premier cadre de coopération avec le Swaziland pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2000.
